



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 20-POS-221

Déposé le : 30.06.20

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Péréquation intercommunale vaudoise et facture sociale : quel est le degré actuel de solidarité entre les communes ?

Texte déposé

Les travaux sur la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) et sur une reprise totale ou partielle de la facture sociale par Canton sont en cours et les débats portent à ce jour surtout sur les relations financières entre le Canton et les communes. Ceci s'explique largement par la dynamique des charges de la facture sociale et la bonne santé financière du Canton. Un rééquilibrage financier est instamment demandée par les communes et plusieurs objets parlementaires en ont fait l'écho se focalisant en particulier sur le paiement de la facture sociale.

Toutefois, ce débat ne doit pas occulter le renforcement de la « solidarité intercommunale » qui s'est produit par le biais du mécanisme péréquatif inscrit dans le paiement de la facture sociale. En effet, s'agissant de la part communale de la facture sociale, celle-ci est répartie entre les communes notamment au travers d'un mécanisme péréquatif établi sur la valeur du point d'impôt communal VPIC (écrêtement et solde). Ce mécanisme, voulu par le Grand Conseil (art. 18 de la loi sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF)), permet ainsi de renforcer la solidarité entre les communes à forte et à faible capacité financière (communes riches et communes pauvres - du point de vue fiscal).

Cette péréquation verticale s'ajoute par ailleurs à la péréquation directe, horizontale, qui, elle, avait été conçue comme un contre-projet à l'initiative du POP pour un taux communal unique, via Etacom. Cette péréquation avait pour ambition de resserrer les taux communaux, pour les faire passer de Fr. 0.40 à 1.40 de l'impôt cantonal de base de l'époque à Fr. 0.70 à 1.10. Ce dispositif avait été soutenu

par 86 % des communes consultées à l'époque, et 63,4 % de la population vaudoise en votation.

Afin d'obtenir une vision plus globale de l'évolution de cette solidarité et pour s'assurer qu'elle demeure indépendamment de la question de la reprise de la facture sociale par le Canton, les soussignés demandent au Conseil d'Etat de bien vouloir renseigner le Grand Conseil sur :

- 1) l'évolution des coefficients des impôts communaux depuis la « bascule d'Etacom » (notamment taux les plus bas et les plus hauts, taux médians) ;
- 2) le montant en matière de recettes fiscales (en francs par habitant) dont dispose chaque commune du canton avant et après les prélèvements péréquatifs (horizontaux et verticaux) lors du dernier exercice comptable disponible ;
- 3) la manière dont la NPIV, via la péréquation des ressources, va maintenir, voire renforcer la solidarité intercommunale après une éventuelle reprise de tout ou partie de la facture sociale par le Canton. En particulier, si elle fixera, comme l'avait fait Etacom, des objectifs précis en matière de réduction des écarts entre les coefficients des impôts communaux.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- | | |
|---|---|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures | x |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures | ┐ |
| (c) prise en considération immédiate | ┐ |

Nom et prénom de l'auteur :

Joly Rebecca

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

POS 2024

Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

Aminian Taraneh	Chevalley Christine	Evéquoz Séverine X
Aschwanden Sergei	Chevalley Jean-Bernard	Favrod Pierre Alain
Attinger Doepper Claire	Chevalley Jean-Rémy	Ferrari Yves X
Baehler Bech Anne X	Chollet Jean-Luc	Fonjallaz Pierre X
Balet Stéphane	Christen Jérôme	Freymond Isabelle
Baux Céline	Christin Dominique-Ella	Freymond Sylvain
Berthoud Alexandre	Clerc Aurélien	Fuchs Circé
Betschart Anne Sophie	Cornamusaz Philippe	Gander Hugues
Betschart-Narbel Florence	Courdesse Régis	Gaudard Guy
Bezençon Jean-Luc	Cretegy Laurence	Gay Maurice
Bolay Nicolas	Croci Torti Nicolas	Genoud Alice X
Bouverat Arnaud	Cuendet Schmidt Muriel	Genton Jean-Marc
Bovay Alain	Cuérel Julien	Germain Philippe
Buclin Hadrien	Deillon Fabien	Gfeller Olivier
Buffat Marc-Olivier	Démétriadès Alexandre	Glardon Jean-Claude
Butera Sonya	Desarzens Eliane	Glauser Krug Sabine X
Byrne Garelli Josephine	Dessemontet Pierre	Glauser Nicolas
Cachin Jean-François	Devaud Grégory	Glaysre Yann
Cala Sébastien	Develey Daniel	Gross Florence
Cardinaux François	Dubois Carole	Guarna Salvatore
Carrard Jean-Daniel	Ducommun Philippe	Induni Valérie
Carvalho Carine	Durussel José	Jaccard Nathalie X
Chapuisat Jean-François	Echenard Cédric	Jaccoud Jessica
Cherbuin Amélie	Eggenberger Julien	Jaques Vincent
Cherubini Alberto	Epars Olivier X	Jaquier Rémy

Liste des député-e-s signataires – état au 17 mars 2020

Jobin Philippe	Neumann Sarah	Ryf Monique
Joly Rebecca	Neyroud Maurice	Schaller Graziella
Karlen Dylan	Nicod Bernard	Schelker Carole
Keller Vincent X	Nicolet Jean-Marc X	Simonin Patrick
Labouchère Catherine	Paccaud Yves	Soldini Sacha
Liniger Philippe	Pahud Yvan	Sonnay Eric
Lohri Didier X	Pedroli Sébastien	Sordet Jean-Marc
Luccarini Yvan	Pernoud Pierre André	Studer Léonard X
Mahaim Raphaël X	Petermann Olivier	Stürner Felix X
Marion Axel	Podio Sylvie X	Suter Nicolas
Masson Stéphane	Pointet Cloé	Thalmann Muriel
Mattenberger Nicolas	Probst Delphine	Thuillard Jean-François
Matter Claude	Radice Jean-Louis	Treboux Maurice
Mayor Olivier X	Räss Etienne X	Trolliet Daniel
Meienberger Daniel	Rey-Marion Ailette	Tschopp Jean
Meldem Martine	Rezo Stéphane	Venizelos Vassilis X
Melly Serge	Richard Claire	Volet Pierre
Métraux-Botteron Anne-Laure X	Riesen Werner	Vuillemin Philippe
Meystre Gilles	Rime Anne-Lise	Vuilleumier Marc
Miéville Laurent	Romanens Pierre-André	Wahlen Marion
Mischler Maurice	Romano-Malagrifa Myriam	Weidmann Yenny Chantal
Misiego Céline	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Mojon Gérard	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas X
Montangero Stéphane	Ruch Daniel	Zünd Georges
Mottier Pierre François	Rydlö Alexandre	Zwahlen Pierre X